



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France 3

Question écrite n° 10741

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences de la grève de France 3 en décembre 1997. En effet, de nombreux téléspectateurs de cette chaîne publique, privés d'émissions pendant plusieurs jours du fait de la grève des personnels, se demandent si la redevance de l'audiovisuel sera diminuée l'an prochain proportionnellement au nombre de jours de grève. Il lui demande quelles sont donc ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Il convient tout d'abord de rappeler à l'honorable parlementaire que c'est non seulement France 3, mais également France 2, La Cinquième, La Sept/Arte, Radio France, Radio France Internationale, Radio Télévision d'Outre-Mer et l'Institut national de l'audiovisuel qui bénéficient du financement par la redevance. Tous ceux-ci participent à l'accomplissement de missions d'intérêt général, du fait de la place croissante de la radio et de la télévision dans la vie des citoyens. Enfin, il convient de se référer aux dispositions prévues par le décret n° 92-304 du 30 mars 1992 modifié relatif à l'assiette et au recouvrement de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision. En effet, l'article 1er précise que « tout détenteur d'un appareil récepteur de télévision est assujéti à une redevance pour droit d'usage. Cette détention constitue le fait générateur de la redevance », pour laquelle chaque année, à l'occasion du vote de la loi de finances, le Parlement autorise la perception et approuve la répartition du produit attendu entre chacune des sociétés nationales de programme. En conséquence, il paraît difficile, dans le cadre de la grève qu'a eu à connaître France 3, d'établir une quelconque diminution de la redevance pour les détenteurs de postes de télévision.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10741

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1118

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1910